Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_035_REC-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 2 mars 2026	N° DE L'ACTE : DB- 2026-035

Le lundi 2 mars 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 24 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 14 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 14

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_035_REC-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 2 MARS 2026	DELIBERATION
	Eau et assainissement	N° DE L'ACTE : DB- 2026-035
EAU ASSAINISSEMENT		
Objet : Achat Public – Attribution et signature du marché de travaux réseaux eau potable et assainissement dans l'emprise du réseau de chaleur urbain		

Rapporteur : Monsieur Ronan TRELLU

En décembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé de recourir à une Délégation de Service Public (DSP) sous forme de concession pour concevoir, réaliser, financer et exploiter le futur réseau de chaleur pour une durée de 27 ans dont 2 ans de préparation et de réalisation des travaux.

Porté par la société de projet Din'ergie (NGE Concessions, filiale de NGE, IGEO et BreizhEnergie), le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) utilisera la chaleur produite par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Taden pour alimenter notamment des équipements publics et des entreprises du territoire. D'un coût de construction évalué à 25,56 millions d'euros TTC, le réseau s'étendra sur un linéaire d'environ 14 km, pour délivrer environ 22 GWh/an aux 37 points de livraison potentiels identifiés sur les communes de Quévert, Dinan et Taden. Soutenu par l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur, le futur réseau contribuera directement au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Dinan Agglomération.

Depuis 2025, Dinan Agglomération a souhaité, par opportunité, diagnostiquer les réseaux existants d'eau potable et d'assainissement afin de détecter les éventuelles possibilités d'intervention sur ces réseaux en concomitance avec les travaux de création du RCU.

A l'échelle de l'emprise du tracé du RCU, le linéaire de réseaux humides est conséquent. A l'issue de ce diagnostic, certaines interventions prioritaires se sont révélées nécessaires.

Le Conseil Communautaire réuni le 27 octobre 2025 a approuvé l'état des lieux et l'opportunité de réalisation du programme ambitieux de renouvellement des réseaux humides en cohérence avec le calendrier de réalisation du RCU et adopté le programme de travaux et son coût prévisionnel.

Le marché prévoit une exécution du contrat sous la forme de bons de commande pour une durée maximale de 3 ans.

L'estimation totale de ce marché est de : 1,4 million € HT minimum et 2,8 millions € HT maximum.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 28 novembre 2025 sur le profil acheteur de Dinan Agglomération, Mégalis, et le 2 décembre 2025 sur le journal d'annonces légales Ouest France.

Compte tenu des prestations demandées aux entreprises, il a été indiqué dans le règlement de consultation que les offres seraient analysées au regard des critères pondérés de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_035_REC-DE

Critère et pondération	Type	Noté sur
1. Prix HT	Prix	40 points (d'après 3 DQE dont un caché)
2. Méthodologie générale, compréhension de l'opération et des enjeux	Valeur technique	20 points
3. Méthodologie proposée dans le traitement du dossier EXE rue Dragon	Valeur technique	15 points (Fourniture d'un plan EXE et notice explicative =>10 pts Phasage => 3pts Planning => 2 pts)
4. Moyens humains et techniques mis en œuvre pour l'exécution des prestations	Valeur technique	5 points
5. Respect du planning	Valeur technique	5 points
6. Capacité des équipes à travailler en simultané sur le site	Valeur technique	5 points
7. Méthodologie mise en avant pour la gestion du réemploi (notamment déblais impératifs)	Critère environnemental	5 points
8. Réduire la consommation énergétique des équipements, du matériel et de la flotte du véhicules	Critère environnemental	5 points

Modalités de calcul des notes : La note totale est obtenue par addition des notes des critères et sous-critères sur 100 points

A la date limite des offres fixée au 9 janvier 2026, une seule offre avait été réceptionnée.

La Commission des marchés s'est réunie le 23 février 2026 et propose d'attribuer le marché au groupement EVEN (mandataire) (35780) / LESSARD TP (22100) / ATEC (22170) / SATEC (22980), pour un montant de détail estimatif quantitatif non contractuel s'élevant à 2 853 230,81 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1 et L5216-5, relatifs aux communautés d'Agglomération,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2162-2, R. 2123-1 1° portant sur la procédure adaptée,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres,

Vu le procès-verbal de la commission des marchés en date du 23 février 2026,

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT, le projet de marché est mis à la disposition des conseillers communautaires au service achat public de Dinan Agglomération.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_035_REC-DE

Ainsi, considérant ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Attribuer** le marché au groupement EVEN (mandataire) (35780) / LESSARD TP (22100) / ATEC (22170) / SATEC (22980), pour un montant de détail estimatif quantitatif non contractuel s'élevant à 2 853 230,81 € HT,
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit marché,
- **Autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de marché.

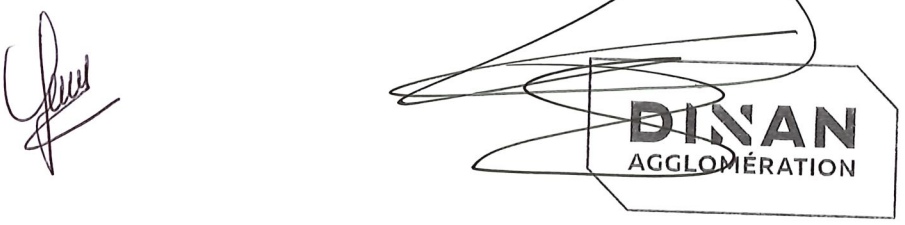
Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 03 mars 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.